

Rapport public Parcoursup session 2024

EPSS - Ecole Pratique de Service Social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le dimanche 01 septembre 2024.

EPSS - Ecole Pratique de Service Social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (24014)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
EPSS - Ecole Pratique de Service Social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (24014)	Jury par défaut	Tous les candidats			

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Posture et comportement adaptés à la situation d'entretien	Entretien oral	Essentiel
	Capacité d'écoute et de compréhension	Entretien oral	Essentiel
	Communication : initiative et dynamisme dans le dialogue	Entretien oral	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Argumentation du choix du métier et de la formation au regard du parcours personnel (histoire de vie, rencontre, engagement, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires)	Entretien oral + Projet de formation motivé	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'EPSS a pré-étudié les dossiers des candidats au regard de leur expérience, de leur scolarité antérieure et de leur lettre de motivation. Un avis en a découlé (Très favorable/Favorable/Non favorable) et a été transmis aux jurys de sélection orale.

Tous les candidats ont donc été convoqué à un entretien collectif d'une durée d'1h30.

Cet entretien collectif composé de 15 candidats et encadré par 2 intervenants professionnels est constitué de deux parties :

- Une présentation individuelle
- Un temps d'échange en demi-groupe

Suite à cet entretien collectif, le jury délibère en se basant sur les critères suivants :

- L'adoption de comportements adaptés à la situation d'entretien d'admission ;
- La qualité de l'expression orale ;
- La capacité d'écoute et de compréhension ;
- L'initiative et le dynamisme dans le dialogue ;
- La capacité d'argumentation de la motivation ;
- La capacité d'engagement (initiatives et dynamisme) ;
- Le degré d'intérêt, de connaissance et d'analyse pour les questions éducatives et sociales ;
- Des connaissances portant sur le métier et la formation.

La note de l'entretien oral devra être au moins égale à 10/20 pour que la commission valide l'admission. Cette commission est composée du responsable des admissions, du responsable de la formation et de formateurs de l'établissement. Elle se réunit pour étudier les dossiers de candidature en vue d'établir la liste des candidats admis à entrer en formation. Pour les candidats admis en voie initiale, dite voie directe, la commission réalise un classement en fonction des notes obtenues à l'épreuve orale d'admission.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

L'étude des dossiers a montré que le règlement d'admission était très peu lu (remplissage partiel, notamment en ce qui concerne les rubriques "Activités et Centres d'intérêt" et "Lettre de motivation"). Or, il permet d'apporter des précisions quant aux attendus et aux modalités d'admission. Nous conseillons aux candidats d'y apporter une attention toute particulière afin de compléter leur dossier. Nous le considérons comme un exercice fondamental permettant de transmettre toutes leurs motivations, leurs qualités et leurs atouts aux jurys lors de la pré-étude des dossiers.

Nous conseillons aux candidats de faire le choix d'une seule filière avant de valider leur vœu. Dans le cas contraire c'est l'EPSS qui en décidera. En effet, un seul entretien oral par candidat peut avoir lieu.

Enfin, nous conseillons de consulter notamment notre site internet qui est une source d'informations importantes ; démarche nécessaire voire indispensable à la préparation de l'oral d'admission.

Signature :

Sophie TESSAUD,
de l'établissement EPSS - Ecole Pratique de Service
Social